

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CHAMP GRANDET**
 Gestionnaire du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**
 Exploitation du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**
 Commune : **SAINT-PAUL-SUR-UBAYE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Cablage : **CHAMP GRANDET** Procédure de protection en cours
 Station de production : **PRODUCTION CHAMP GRANDET**

Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu dure.
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 13,2 °F Valeur minimale atteinte : 13,2 °F Valeur maximale atteinte : 13,2 °F

PESTICIDES (µg/l)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

N.M.

FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

N.M.

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Édité le 03/03/2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1521-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les ouvrages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site www.saintpaul-saint-paul.fr



Après quelques jours d'absence laisser couler l'eau avant de le boire



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Alpes de Haute Provence - Rue Pasteur - 04200 Zola - 04913 00056 LIFE 3 AM 5 Cides
 Email: ars-paca@ars-paca.fr



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT PAUL SUR UBAYE VILLAGE**
 Gestionnaire du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**
 Exploitation du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**
 Commune : **SAINT-PAUL-SUR-UBAYE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES SAGNES 1 Procédure de protection en cours
 Captage : LES SAGNES 2 Procédure de protection en cours
 Captage : LES SAGNES 3 Procédure de protection en cours
 Captage : LES SAGNES 4 Procédure de protection en cours
 Captage : LES SAGNES 6 Procédure de protection en cours
 Captage : LES SAGNES 8 Procédure de protection en cours
 Mélange de captages : LES SAGNES 1 2 3 4
 Mélange de captages : LES SAGNES 1 2 3 4 5 6

Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau dure.
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale autorisée : 0,7 mg/L Valeur moyenne : 0,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 22,3 °F Valeur minimale autorisée : 22,3 °F Valeur maximale autorisée : 22,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M.

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M.

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Édité le 05/03/2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, article R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site www.sveo.paca.sans-pour.fr



Après quelques jours d'absence laissez couler l'eau avant de la boire



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide



Dans les habitats équipés de laveuses en cuivre, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'il a séjourné plusieurs heures dans les canalisations

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Régimentaire des Alpes de Haute Provence - Rue Pasteur - 04002S - 0478 205400 LES BAINS CALDES
 Email : ars.paca@ars.paca.fr



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **HAMEAUX MALJASSET LA BARGE**
 Gestionnaire du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR USAYE**
 Exploitation du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR USAYE**
 Commune : **SAINT-PAUL-SUR-USAYE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : **MALJASSET** Procédure de protection en cours
 Station de production : **PRODUCTION MALJASSET**



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu dure.
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale autorisée : 0,0 mg/L Valeur moyenne : 0,0 mg/L	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 14,7 °F Valeur minimale atteinte : 14,7 °F Valeur maximale autorisée : 14,7 °F

PESTICIDES (µg/l)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

N.M.

FLUOR (mg/l)

Élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

N.M.

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Émis le 03/03/2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, article R 1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyse du contrôle sanitaire sur le site www.sauvete-saint-paul.fr



Après quelques jours d'absence laisser couler l'eau avant de le boire



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide



Dans les habitats équipés de tuyaux en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Alpes de Haute Provence - Rue Pasteur - CS 30229 - 04210 GIGNE LEZ SAINT-REMY
 Email : ars.paca@ars.sauvete-saint-paul.fr



CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **HAMEAU TOURNOUX**
 Gestionnaire du réseau : **Mairie de SAINT-PAUL SUR UBAYE**
 Exploitation du réseau : **Mairie de SAINT-PAUL SUR UBAYE**
 Commune : **SAINT-PAUL-SUR-UBAYE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Castage : **GOUTTAI** Procédure de protection en cours
 Station de production : **PRODUCTION TOURNOUX**

Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau dure.
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale autorisée : 15 mg/L Valeur moyenne : 15 mg/L	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 25 °F Valeur minimale autorisée : 23 °F Valeur maximale autorisée : 23 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M.

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M.

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Édité le 03/03/2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1521-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les ouvrages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez nos résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site www.eaufrance.saint-paul.fr



Après quelques jours d'absence laisser couler l'eau avant de la boire



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'ils n'ont séjourné plusieurs heures dans les canalisations

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **HAMEAU LES SERENNES**
 Gestionnaire du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**
 Exploitation du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**
 Commune : **SAINT-PAUL-SUR-UBAYE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA COMBE Procédure de protection en cours
 Captage : LA GRANDE SERENNE Procédure de protection terminée
 Mélange de captages : RESERVOIR GRANDE SERENNE
 Station de production : PRODUCTION SERENNES

Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau dure.
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,7 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 25,7 °F Valeur minimale atteinte : 25,7 °F Valeur maximale atteinte : 25,7 °F

PESTICIDES (µg/l)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

FLUOR (mg/l)

Édité le 03/09/2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats dans le site www.eau.saint-paul-sur-ubaye.gov.fr



Après quelques jours d'absence laissez couler l'eau avant de la boire



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide



Dans les habitats équipés de tuyauterie en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **HAMEAU LES PRATS**
 Gestionnaire du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**
 Exploitation du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**
 Commune : **SAINT-PAUL-SUR-UBAYE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Catégorie : L'ALP Procédure de protection en cours
 Station de production : PRODUCTION LES PRATS

Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bacteriologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu dure.
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 13,2 °F Valeur minimale atteinte : 13,2 °F Valeur maximale atteinte : 13,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M.

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M.

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un po

Émis le 03/03/2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1521-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats dans nos ou consultez sanitaire sur le site www.departement.sainte-gouffe.fr



Après quelques jours d'absence laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les conduites.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Alpes de Haute Provence - Rue Pasteur - 0300200 - 04910 DIGNOULES SAINTS CODES
 Email : direction-departementale@ars.paca.solid.fr



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **HAMEAU LES GLEIZOLLES**
 Gestionnaire du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**
 Exploitation du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**
 Commune : **SAINT-PAUL-SUR-UBAYE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : **LES GLEIZOLLES** Procédure de protection en cours
 Station de production : **PRODUCTION LES GLEIZOLLES**

Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu dure.
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale admissible : 1,4 mg/L Valeur moyenne : 1,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 18,7 °F Valeur minimale admissible : 18,7 °F Valeur maximale admissible : 18,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M.

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M.

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Édité le 03/03/2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses et de contrôle sanitaire sur le site www.eau.poleble.com ou par mail.



Après quelques jours d'absence laissez couler l'eau avant de la boire



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide



Dans les habitats équipés de chauffe-eau en plomberie laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'ils a séjourné plusieurs heures dans les canalisations

Agence Régionale de Santé PNOA - Délégation Départementale des Alpes de Haute-Provence - Rue Pasteur - 04020 - 04010 BONE LE S BAINS Cedex
 Email : ars@ars-a04-centre-est.com / ars@ars-a04-centre-est.com


CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **HAMEAU FOUILLOUSE**
 Gestionnaire du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**
 Exploitation du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**
 Commune : **SAINTE-PAUL-SUR-UBAYE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : **LA BARAGNE** - Procédure de protection en cours
 Station de production : **LV FOUILLOUSE**


Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu dure.
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,6 mg/L Valeur moyenne : 0,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 10,6 °F Valeur minimale atteinte : 10,5 °F Valeur maximale atteinte : 10,6 °F

PESTICIDES (µg/l)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

N.M.

FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

N.M.

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Émis le 05/05/2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site www.eauoccidoc.sciensalut.gouv.fr



Après quelques jours d'absence laissez couler l'eau avant de la boire



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'on a séjourné plusieurs heures dans les installations


CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **HAMEAU LE MELEZEN**
 Gestionnaire du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**
 Exploitation du réseau : **MAIRIE DE SAINT-PAUL SUR UBAYE**
 Commune : **SAINT-PAUL-SUR-UBAYE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : **LE MELEZEN ANCIEN (HAUTE)** Procédure de protection en cours
 Captage : **LE MELEZEN RECENT (BASSE)** Procédure de protection en cours
 Mélange de captages : **MELANGE LE MELEZEN**
 Station de production : **UV DU MELEZEN**

Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimées en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau plutôt douce
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non-conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non-conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale autorisée : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 23 °F Valeur minimale autorisée : 23 °F Valeur maximale autorisée : 23 °F

PESTICIDES (µg/l)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

N.M.

FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

N.M.

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Entité le 03/03/2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, article R 1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site www.eau.saint-paul-sur-ubaye.fr



Après quelques jours d'absence laissez couler l'eau avant de la boire



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide



Dans les maisons équipées de tuyauteries en plomb laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Alpes de Haute-Provence - Rue Pasteur - 0 300205 - 04010 DIRM LEZ-BAVUS (France)
 Email : ars@ars-paca.fr / contact@ars-paca.fr